Image not found or type unknown

Les nouveaux radars mobiles : sont-ils réellement plus performants?

publié le **04/03/2013**, vu **2483 fois**, Auteur : Maitre SEBAN

Présentation des nouveaux radars mobiles mis en place à partir du 15 mars 2013.

Image not found or type unknown

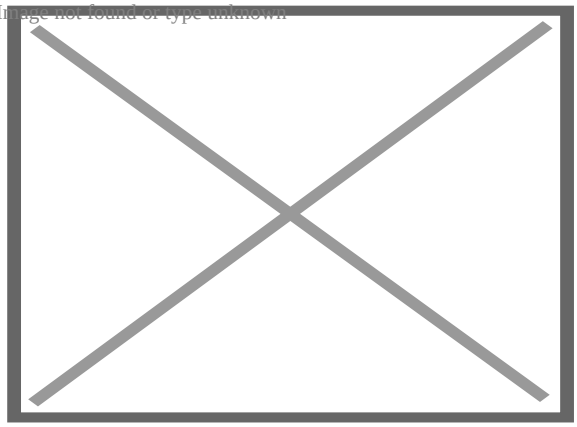

A compter du 15 mars 2013, de nouveaux radars mobiles embarqués à bord de voitures banalisées pourront photographier en toute discrétion (ces appareils n'utilisent pas de flash) les automobilistes commettant des excès de vitesse.

Ces nouveaux instruments présentés comme révolutionnaires, sont, en réalité, loin de l'être.

Tout d'abord la marge d'erreur est beaucoup plus importante que pour les radars fixes. En effet, pour des vitesses inférieures à 100 km/h, la marge d'erreur est de 10 km/h (contre 5 km/h pour les radars fixes), et pour les vitesses supérieures à 100 km/h, la marge d'erreur est de 10% (contre 5% pour les radars fixes).

S'ajoute à cela que ces radars ne pourront (tout au moins dans un premier temps) "flasher" que les véhicules qui les dépassent, soit par l'arrière.

Cela signifie que les automobilistes auront toujours la possibilité de nier être les conducteurs afin d'éviter les pertes de points... cependant l'amende leur sera toujours applicable... rentabilité oblige!

Sous couvert de vouloir voir diminuer la mortalité routière, l'Etat nous sert un nouveau dispositif encore moins performant que ceux existants mais, qu'on se rassure, tout aussi lucratif...

Maitre SEBAN

www.maitreseban.fr

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés